

## PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 13 février 2018 à 19 heures**  
**Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 11 janvier 2018
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 51**

**Sont présents : 35 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)**

**a) 30 membres titulaires**

Claude ABEL - Francis ADRIAN - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Georges BLANKAERT - Anne DESCHAMPS - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Philippe JAEGLI - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Alain MEYER - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Jean-Marc RIEBEL - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Claude SCHMITT - Willy SCHWANDER - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Francis WEYH

**b) 5 délégués suppléants avec droit de vote**

Marie-Louise HUMBERT (*pouvoir d'Alex JEHL*) - Patrick FEIL (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Agnès SEEWALD - Raymond WIRTH - Nicole ZENNER

**Sont absents excusés (10) : (3 ont donné pouvoir à un membre présent)**

Luc ADONETH - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Patrick FEIL*) - Alex JEHL (*pouvoir donné à Marie-Louise HUMBERT*) - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jean-Blaise LOOS - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Claude SPIELMANN

**Sont absents (11) :**

Denise ADOLF - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Suzanne GOETTEMANN - Sylvie HIRTZ - Bruno KUHN - Marie-Christine SALBER - Rémy STOECKLE

**Assistent également à la séance :**

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Deux représentantes de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Laurence MULLER-BRONN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures  
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017
3. Élection d'un membre du bureau du PETR
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2017
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017 et affectation des résultats
6. Modification du tableau des effectifs du PETR
7. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2018
8. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Par ailleurs, au titre des points divers, le comité syndical a décidé l'adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du VAL D'ARGENT.

9. Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Le Président  
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire  
de séance



Francis WEYH

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures  
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

**Délibération n° 2018-I-08 : CONVENTION AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION  
STRASBOURGEOISE (ADEUS)**

---

Depuis 2008, le syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région est membre de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération de Strasbourg, où elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale (le président du syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région étant par ailleurs le représentant des présidents de syndicats mixtes de SCOT bas-rhinois au sein du conseil d'administration de l'ADEUS.

En qualité de membre, le syndicat mixte du SCOT de SÉLESTAT et sa région dispose d'un accès aux ressources de l'ADEUS (bases de données, études...) relatives à de nombreuses thématiques intéressant le SCOT (foncier, habitat, économie, commerce, environnement, etc.) et peut prendre part (élus et techniciens) aux travaux réalisés et animés par l'ADEUS avec ses membres et partenaires.

Par ailleurs, l'ADEUS réalise régulièrement des « *indicateurs de suivi* » pour les périmètres des SCOT bas-rhinois, dans le cadre d'une approche coordonnée « *interSCoT* ».

L'adhésion annuelle à l'ADEUS, l'accès à ses ressources et la mise à disposition des indicateurs de suivi a été fixée à 4 048 euros pour le PETR de SÉLESTAT ALSACE CENTRALE.

Il est proposé que le comité syndical autorise le Président du PETR à conclure la convention annuelle relative à l'adhésion pour 2018 du PETR à l'ADEUS.

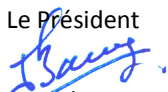
**DÉCISION**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,  
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Président à conclure avec l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) une convention relative à son adhésion pour l'année 2018, moyennant une contribution forfaitaire annuelle de 4 048 euros.

Affiché au siège du syndicat mixte le **5 mars 2018**  
Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**  
Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président  
  
Marcel BAUER